

Cette formation est susceptible d'une prise en charge par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, par le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie



Parc d'Activités Économiques Plaine de Courance - 79360 GRANZAY GRIPT - Tél : 05 16 18 60 50 - info@agecic.fr
N° de déclaration d'activité : 54 79 00805 79 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - Organisme certifié QUALIOPI

Attestation Individuelle de Fin de Formation

(article L 6353-1 du Code du Travail)

Le centre de formation AGEIC certifie que :
Monsieur Sébastien BELLOT

a suivi la formation AG18

« **Expertiser suite à sinistre les ouvrages de fumisterie - Pathologies et responsabilités** »

à GRANZAY-GRIPT, les 26, 27 & 28 novembre 2024, d'une durée de 21 heures conformément au programme pédagogique.

Nombre d'heures effectives suivies par le stagiaire : 21 heures

Evaluation par QCM : à l'issue de la formation Monsieur BELLOT, a obtenu la note de **18/20**

correspondant au niveau AGEIC :	Elémentaire	Intermédiaire	Avancé	Supérieur	Expert
	○ ○ ○ ○ ○	○ ○ ○ ○ ○	○ ○ ○ ○ ○	● ● ● ● ●	○ ○ ○ ○ ○

Sanction de l'action de formation : attestante

Fait à Granzay-Gript, le 2 décembre 2024

Nature de l'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :
Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Objectifs pédagogiques :

- Savoir diagnostiquer les causes d'un sinistre sur une installation de combustion et un système d'évacuation de fumée
- Connaître les principales pathologies, leurs causes, identifier les responsabilités et proposer des solutions
- Connaître les règles de l'art et les réglementations NF DTU 24.1 - Travaux de fumisterie, NF DTU 24.2 - Travaux d'âtrerie...

Alban TALLUAU
Formateur

Elsa BÜRGIN
Directrice AGEIC